

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 22-2023**

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023 – 2^{ème} série

Crédit demandé : CHF 401'800.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| 1. Objet du préavis | 3 |
| 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires | 3 |
| 3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal | 3 |
| 4. Crédits supplémentaires demandés en 2 ^{ème} série..... | 3 |
| 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel | 3 |
| 4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel . | 4 |
| 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles | 4 |
| 4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles | 5 |
| 4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle | 5 |
| 4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle | 6 |
| 5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2023, 2 ^{ème} série | 7 |
| 6. Incidences sur le budget 2023 | 9 |
| 7. Communication | 9 |
| 8. Conclusions..... | 9 |

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2^{ème} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 401'800.00

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
 - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

Rappelons que le budget 2023 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 06-2023, crédits supplémentaires 1^{ère} série, pour un montant net de CHF 468'500.00.

4. Crédits supplémentaires demandés en 2^{ème} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2023, 2^{ème} série :

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

411 - Ecowatt

Compte : 3667 Aides individuelles incitation énergies durables
 Budget : CHF 125'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 72'000.00

Libération des demandes de subventions mises sur listes d'attentes en raison de l'épuisement du compte 411.3667. Demandes largement supérieures aux prévisions. Compensation totale par un prélèvement sur le fonds d'égalisation des résultats Ecowatt (9280.411.00).

4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

| | | |
|--|-----|------------|
| Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles | CHF | 292'000.00 |
| Compensation partielle par augmentation des revenus | CHF | -72'000.00 |

Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles CHF 220'000.00

4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

151 – Culture et loisirs

Compte : 352301 Participation déficit du Centre Sportif de Malley
 Budget : CHF 376'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 14'300.00

La participation des communes aux charges d'exploitation de la Vaudoise aréna est régie par une convention d'actionnaires qui déploie ses effets depuis 2020, soit la 1^{ère} année qui a suivi l'année de mise en service de la patinoire (préavis N° 08-2015). Cette convention prévoit un montant plafond pour la participation des communes actionnaires aux charges d'exploitation.

Le montant plafond est indexé et adapté annuellement sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, du nombre d'habitants, de la valeur du point d'impôt et du solde des péréquations. Il évolue donc annuellement, ce qui induit une différence entre le budget fourni par la Vaudoise aréna et la répartition définitive du déficit d'exploitation.

510 – Classes enfantines, primaires

Compte : 3152 Entretien mobilier scolaire
 Budget : CHF 75'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'000.00

Commande de deux classes complètes pour le collège de Chantemerle afin de proposer du mobilier aux normes et adapté aux élèves concernés. Le mobilier est ancien et d'origine et devrait être changé depuis plusieurs années et a fait l'objet de demandes répétées des enseignantes. Suite à la hausse des prix, le budget à disposition n'est pas suffisant afin de renouveler le mobilier de ces deux classes.

Compte : 3161 Loyers et fermages
 Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Locaux C.-F. Ramuz 43 pour la direction des établissements primaires loués dès janvier 2023 (loyer et charges inclus dans demande crédits supplémentaires 1ère série). La charge relative aux frais de conciergerie n'avait pas été inscrite dans la demande relative à la 1^{ère} série. Pour cette année, il ne faut prendre en compte que le deuxième semestre.

520 – Enseignement secondaire

Compte : 318809 Abonnements des écoliers
 Budget : CHF 220'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 45'000.00

Par rapport à l'année dernière, nous constatons environ 70 élèves supplémentaires.

Compte : 3662 Aides individuelles à la formation et aux études
 Budget : CHF 194'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'500.00

Le prix des camps de skis dépend des stations choisies et de l'organisation interne des enseignants (cuisine via un cuisinier ou soi-même). Nous n'avons malheureusement pas de marge de manœuvre sur les stations choisies et les prix ont augmenté en moyenne dans toutes les stations.

Les classes de 11S sont toutes sorties cette année et ont utilisés l'entier de leurs budgets, voir plus.

730 – Santé publique

Compte : 3654 Aides, subventions hygiène et santé publique
 Budget : CHF 90'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 30'000.00

Le budget doit être adapté du fait de la hausse constante des demandes de transports conventionnés TVH/TMRL. En effet, au 31 juillet 2023, CHF 72'000.00 ont déjà été versés.

4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale | CHF | 126'800.00 |
| Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale | CHF | 126'800.00 |

5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2023, 2ème série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2^{ème} série de l'année 2023 se présentent de la manière suivante :

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Crédits supplémentaires – Charges de personnel | CHF | 135'000.00 |
| Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles | CHF | 292'000.00 |
| Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle | CHF | 126'800.00 |
| | | <hr/> |
| Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut) | CHF | 553'800.00 |
| Compensation par diminution de charges | CHF | -0.00 |
| Compensation par augmentation des revenus | CHF | -152'000.00 |
| | | <hr/> |
| Total des crédits supplémentaires demandés (montant net) | CHF | 401'800.00 |

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis peuvent être résumées de la manière suivante :

| Description des crédits supplémentaires | Chapitre | Rubrique budgétaire | Montant au budget (en CHF) | Crédits supplémentaires demandés | | |
|--|----------|---------------------|----------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| | | | | Augm. de charges (en CHF) | Augm. de revenus (en CHF) | Diminution de charges (en CHF) |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u> | | | | | | |
| Total des charges relatives au personnel | | | | 135'000 | 80'000 | 0 |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u> | | | | | | |
| RH – Augm. frais recherche personnel | 130 | 3092 | 50'000 | 70'000 | 0 | 0 |
| Ecowatt – Forte demande de subventions | 411 | 3667 | 125'000 | 72'000 | 72'000 | 0 |
| Haute-Combe – Réparation cond. eaux usées | 350 | 3141 | 408'400 | 10'000 | 0 | 0 |
| Eglise Coteau – Réparation conduites | 351 | 3141 | 621'600 | 140'000 | 0 | 0 |
| Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles | | | | 292'000 | 72'000 | 0 |
| <u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u> | | | | | | |
| CSM – Augmentation participation déficit | 151 | 352301 | 376'100 | 14'300 | 0 | 0 |
| Collège Chantemerle – Mobilier 2 classes | 510 | 3152 | 75'500 | 8'000 | 0 | 0 |
| Ramuz 43 – Conciergerie locaux pour 6 mois | 510 | 3161 | 0 | 10'000 | 0 | 0 |
| Abonnements écoliers - Augmentation | 520 | 318809 | 220'000 | 45'000 | 0 | 0 |
| Augmentation participation camps scolaires | 520 | 3662 | 194'000 | 19'500 | 0 | 0 |
| Augmentation subventions TVH/TMRL | 730 | 3654 | 90'000 | 30'000 | 0 | 0 |
| Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle | | | | 126'800 | 0 | 0 |
| Total des crédits supplémentaires au budget 2023 – 2ème série | | | | 553'800 | 152'000 | 0 |

6. Incidences sur le budget 2023

| | <u>Charges</u> <u>(en CHF)</u> | <u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u> | <u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Budget 2023 voté par le Conseil communal | 187'672'600.00 | 173'234'100.00 | -14'438'500.00 |
| Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2023, approuvés par le Conseil communal | 613'500.00 | 145'000.00 | -468'500.00 |
| Crédits supplémentaires 2 ^{ème} série 2023 | 553'800.00 | 152'000.00 | -401'800.00 |
| Totaux | 188'839'900.00 | 173'531'100.00 | -15'308'800.00 |

7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 22-2023 du 4 octobre 2023,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2023, 2^{ème} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 401'800.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner